

Bordeaux, le 30 septembre 2014

Monsieur le Président du comité technique local de la DRFIP de la Gironde,

Un CTL est convoqué aujourd'hui afin qu'un avis soit donné sur un projet de restructurations conduisant au regroupement de la mission enregistrement au sein du SIE de Bordeaux centre, sur la création des SIP de Nord-Est et Sud-Est, du regroupement des missions recouvrement et SPL et de trésoreries mixtes dans la CUB et hors CUB.

Nous rappelons notre opposition à ces restructurations destructrices du service public.

Nous constatons que la mise en place de ces projets est toujours envisagée à la date du 1^{er} janvier 2015 malgré les avis et remarques de toutes les organisations syndicales départementales.

Nous rappelons que celles-ci ont quitté la séance du CTL convoqué le 10 juillet 2014 pour avis sur les règles de gestion de ces projets bafouant les droits statutaires des agents. Un courrier a été adressé en ce sens le 10 juillet au directeur général des finances publiques avec copie au délégué interrégional resté sans réponse à ce jour ; un autre courrier a été adressé le 18 juillet au directeur régional des finances publiques.

Le 29 juillet, vous avez répondu vouloir préserver la qualité du dialogue social en Gironde.

Pourtant :

- En 2012, vous nous présentiez des hypothèses de restructuration des Trésoreries de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) prévoyant leur spécialisation en SPL.
- Pendant deux années, nous avons tenté sans cesse d'obtenir et malheureusement sans succès des informations précises sur cette restructuration impactant de fait les SIP du même périmètre géographique.
- Vous disposez pourtant depuis plusieurs mois des informations qui vous ont permis de faire des promesses hâtives aux agents en termes de règles de gestion sans jamais soumettre ces mêmes règles à ce Comité technique.
- Il aura fallu que l'ensemble des organisations syndicales de la DRFIP 33 s'adresse au Directeur Général pour enfin disposer de documents de travail dignes de ce nom.
- Nous notons que, même si la directive vous en laisse la possibilité, vous avez souhaité recevoir l'avis du CHS/CT avant que les élus en CTL s'expriment sur ces projets.
- Les organisations syndicales déplorent toutefois le faible préavis laissé à la concertation. En effet, la mise en place de ces restructurations aura lieu le 1^{er} janvier 2015 ne laissant aucune possibilité pour les agents concernés par cette régression du service public d'avoir recours à une demande de mutation nationale ni aux agents du département de demander éventuellement une affectation sur ces postes.
- Vous nous annoncez lors du CTL du 10 juillet 2014 que la direction était soumise à la décision de la direction générale et en même temps nous informiez que cette décision ne serait connue qu'en fin d'année 2014. Qu'en est-il à ce jour ?

Alors pourquoi tant de précipitation quand dans le même temps vous avez décidé de différer la mise en place de deux de ces structures : les SIP de Pessac et Talence au 1^{er} janvier 2016 ?

Nous vous demandons pour toutes les raisons qui précèdent, de nous donner acte d'une mise en place de ces projets à une date postérieure au 1^{er} janvier 2015 afin que tous les agents puissent, avant la mise en place de ces restructurations, bénéficier de toutes les règles de gestion en vigueur à la DGFIP (mouvement nationaux et locaux).